

DRC4731L– Droit et politiques agroalimentaires

Sarah Berger Richardson

Hiver 2020

Coordonnées de l'enseignant

Courriel : sbergerr@uottawa.ca

Bureau : FTX 336 (sur prise de rendez-vous au préalable)

Description du cours

Ce cours d'introduction au droit et politiques agroalimentaires a pour objet de vous initier aux instruments juridiques de promotion et de protection des systèmes agroalimentaires. Le cours débutera par une introduction aux principaux acteurs responsables de l'adoption et de la mise en œuvre des normes agroalimentaires. Une attention particulière sera portée aux cadres juridiques au Québec et au niveau fédéral. Les étudiant.e.s seront par la suite appelé.e.s à étudier les cadres administratifs et juridiques du droit agroalimentaire sous deux angles : (1) le rôle de l'État dans la gestion des systèmes agroalimentaires et (2) les outils juridiques susceptibles d'être mobilisés par les citoyens afin d'assurer une alimentation saine et durable.

Les thèmes abordés dans le cours incluent : la salubrité des aliments ; la fraude alimentaire ; l'étiquetage des aliments ; la santé et la sécurité du travail en milieu agricole ; le terroir et les indication géographiques ; le bien-être des animaux élevés pour la viande ; et la souveraineté alimentaire. En raison de la portée du droit agroalimentaire et de son caractère diffus dans divers domaines du droit, ce cours n'a pas l'ambition de couvrir en détail l'ensemble des institutions juridiques s'y rapportant. Il s'agit plutôt de transmettre aux étudiant.e.s les outils nécessaires à l'identification, à l'évaluation et à la résolution des questions pertinentes au droit et politiques agroalimentaires.

Objectif du cours

À l'issue de ce cours, les étudiant.e.s :

- Seront sensibilisé.e.s aux grands enjeux agroalimentaires contemporains ;
- Seront sensibilisé.e.s au potentiel et aux limites du droit dans la résolution des problèmes agroalimentaires ;
- Seront sensibilisé.e.s au caractère interdisciplinaire du droit agroalimentaire ;
- Seront en mesure d'effectuer une analyse critique des instruments juridiques de protection et promotion de la diversité agricole et alimentaire ;
- Seront en mesure de vulgariser un enjeu juridique dans notre système agroalimentaire pour un public non spécialisé.

Méthode d'enseignement

Le cours sera fondé à la fois sur les exposés magistraux ainsi qu'une discussion autour de lectures préalablement faites. De plus, au cours de la session, des invités spéciaux viendront parler dans le cours et deux visites sur site seront proposées. *Les étudiant.e.s seront incité.e.s à participer activement en classe et, pour ce faire, devront accomplir les lectures indiquées au calendrier avant chaque cours.*

Principaux instruments de travail

Matériel obligatoire

- Recueil de cours préparé par la professeure S Berger Richardson pour DRC 4731L

Méthode d'évaluation

- **Travail de recherche et de réflexion (60%)** : Les étudiant.e.s seront amené.e.s à réaliser un travail de recherche et de réflexion d'une trentaine de pages (double interligne) portant sur un sujet contemporain de droit agroalimentaire.
 - Les étudiant.e.s doivent proposer un sujet au plus tard le 31 janvier à 10 h.
 - Un plan détaillé accompagné d'un profil de contenu et d'une bibliographie devra être remis au plus tard le 14 février à 10 h.
 - Le travail final devra être remis au plus tard le 3 avril à 10 h.
- **Présentation sur travail de recherche (15%)** : La semaine du 16 mars sera consacrée à la présentation individuelle des travaux de recherche en cours. Chaque présentation sera suivie d'une période question-réponse.
- **Lettre d'opinion (15%)** : Les étudiant.e.s seront amené.e.s à écrire une lettre d'opinion sur un sujet de leur choix. La lettre doit être remise au plus tard le 6 mars à 10 h.
- **Participation (10%)** : participation active aux discussions en classe.

Politique de l'Université d'Ottawa sur l'accessibilité

L'Université d'Ottawa est déterminée à respecter la dignité et l'autonomie de chaque membre du personnel administratif, du personnel enseignant et de la population étudiante, ainsi que des visiteurs. Elle veille à ce que les personnes handicapées jouissent véritablement d'un accès libre et sans entraves aux biens, services, installations, logements et emplois de l'Université.

Service d'accès pour les personnes nécessitant des mesures d'adaptation

Les membres de la population étudiante qui sont en situation de handicap et qui ont besoin de mesures d'adaptation (adaptation du lieu physique, dispositions particulières pour les examens, stratégies d'apprentissage adaptées, etc.) pour pouvoir progresser ou participer pleinement à la vie universitaire doivent faire part de leur situation au Service d'accès le plus tôt possible :

- sur place, au troisième étage du pavillon Desmarais, pièce 3172;
- au moyen du formulaire d'inscription en ligne;
- par téléphone, au 613-562-5976.
-

Le Service d'accès conçoit des services et met en œuvre des mesures visant à contourner les obstacles à l'apprentissage posés par un problème de santé physique ou mentale, une déficience visuelle ou la cécité, une déficience auditive ou la surdité, une incapacité permanente ou temporaire, ou un trouble d'apprentissage.

L'intégrité dans les études (fraude et plagiat)

Selon le *Guide de l'étudiant*, l'intégrité dans les études « c'est être responsable de la qualité du travail réalisé, être honnête dans sa préparation et respecter la communauté intellectuelle dont on fait partie en tant qu'étudiant. L'intégrité est donc une valeur fondamentale qui devrait être au cœur de tout travail scolaire. »

La fraude scolaire et le plagiat sont des infractions pouvant entraîner de lourdes conséquences. Consulter le *Guide étudiant* pour mieux comprendre les attentes et les règlements concernant l'intégrité dans les études : <https://www.uottawa.ca/vice-president-academic/sites/www.uottawa.ca.vice-president-academic/files/integrite-dans-les-etudes-guide-de-l-etudiant.pdf>